

Activité 3 : Changer son identité légale

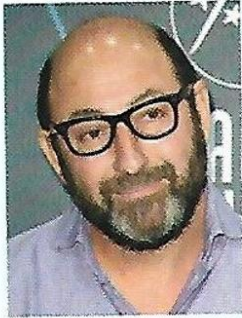
Toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de prénom. (...) La demande est portée devant le juge aux affaires familiales à la requête de l'intéressé ou, s'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur en tutelle, à la requête de son représentant légal. L'adjonction ou la suppression de prénoms peut pareillement être décidée. Si l'enfant est âgé de plus de treize ans, son consentement est requis.

Doc.4 : Article 60 du Code civil

Toute personne qui justifie d'un intérêt légitime peut demander à changer de nom. (...) Le changement de nom est autorisé par décret.

Doc.3 : Article 61 du Code civil

- 1) D'après l'article 61 du Code civil, peut-on changer de nom ? Dans quels cas ?
- 2) Peut-on changer de prénom ? Quel texte le permet ? Justifie ta réponse.



L'acteur Kad Merad nous raconte qu'après son premier rôle, celui d'un éducateur maghrébin dans une série télé, il a pensé à changer de nom : « Mon personnage s'appelait Ahmed ben Mabrouk, [...] l'Arabe de service. C'est là que j'ai failli changer de nom et m'appeler François Merad, plus passe-partout ». Un pas franchi par son père, Mohamed, qui se fit appeler Rémi. Son fils comédien se contentera, lui, de raccourcir Kaddour par le diminutif Kad. [...]

En 2009, ils ont été 1 074 Français à se rebaptiser dans les règles, la plupart ayant voulu abandonner des noms ridicules. [...] « Il est possible de changer de nom, après décision d'un juge et décret, pour une meilleure intégration à la communauté nationale », affirme l'article 61 du Code civil. [...] Le ministère évoque les lettres des demandeurs qui disent leur profond attachement à la France et qui font état des discriminations rencontrées : enfants moqués à l'école, recherche infructueuse d'emploi ou de logement.

D'après François-Guillaume Lorrain, « Ils changent de nom pour changer de peau », www.lepoint.fr, 2010.

- 3) Pourquoi Kad merad a-t-il décidé de raccourcir son prénom ?